

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 janvier 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération en date du 24 septembre 1996, a été approuvé le projet de réaménagement de l'espace Dussurgey à Saint Fons. Cette opération doit permettre de requalifier et de valoriser l'entrée nord de la ville autour de la RN 7 notamment en :

- identifiant clairement les espaces à vocation publique de ceux à vocation privée,
- délimitant la zone réservée au stationnement des véhicules en cohérence avec les entrées d'immeubles,
- matérialisant des cheminements piétonniers et en créant un square et une aire de jeux.

La Communauté urbaine est maître d'ouvrage de l'ensemble de ces travaux qui interviennent dans des terrains propriétés de la société d'HLM LOGIREL.

Pour permettre leur réalisation, une convention avec cette société doit être conclue, fixant le contenu et les modalités d'intervention pour :

- la mise à disposition des terrains,
- la définition du contenu de l'opération,
- les modalités de versement des financements tels qu'ils vous ont été présentés par délibération du 24 septembre 1996,
- les conditions de remise de l'ouvrage à l'issue des travaux ;

B - Propose de l'autoriser à signer ladite convention à passer entre la Communauté urbaine et la société d'HLM LOGIREL ;

Vu ladite convention ;

Vu sa délibération en date du 24 septembre 1996 ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer ladite convention à passer entre la Communauté urbaine et la société d'HLM LOGIREL.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,